

SOCIÉTÉ ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE

**PLAN DE VIGILANCE
ET
COMPTE RENDU DE SA
MISE EN OEUVRE**

- 2023 -

SOMMAIRE

1 Plan de vigilance

- 1.1 Cartographie des risques
- 1.2 Evaluation des risques
- 1.3 Actions adaptées d'atténuation des risques
- 1.4 Mécanisme d'alerte
- 1.5 Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

2 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance sur l'année 2023

- 2.1 Audits sociaux et environnementaux
- 2.2 Développement de l'offre Go for Good

1 PLAN DE VIGILANCE

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Directoire de la SAGL a arrêté le présent plan de vigilance, afin d'identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Le plan de vigilance est établi sur le périmètre du Groupe Galeries Lafayette constitué par la SAGL et les sociétés qu'elle contrôle, comprises dans le périmètre de la consolidation comptable (ci-après désigné le « Groupe »).

Il constitue une partie importante mais non exclusive de la politique de développement durable du Groupe. De nombreuses actions dépassant le cadre de la maîtrise des risques et de la conformité réglementaire sont mises en œuvre dans des domaines variés tels que (i) la promotion d'une mode plus responsable, (ii) la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et du transport, (iii) le recyclage des déchets, (iv) la diversité, (v) le soutien apporté au monde associatif, etc. Une présentation détaillée de cette démarche est consultable dans la déclaration consolidée de performance extra financière disponible sur le site web du Groupe¹.

Le plan de vigilance se décline en cinq volets :

- 1) Cartographie des risques
- 2) Evaluation des risques
- 3) Actions adaptées d'atténuation des risques
- 4) Mécanisme d'alerte
- 5) Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

¹ <https://www.groupegalerieslafayette.fr/engagements>

1.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'évaluation et d'atténuation des risques éthiques, sociaux et environnementaux liés à ses activités. Différents périmètres ont été retenus dans le cadre de cette analyse en raison de leurs spécificités propres :

- les sociétés du Groupe disposant de sites (bâtiments de bureaux, entrepôts et magasins) et de personnel localisés à plus de 95 % en France et dans nos magasins à l'étranger ;
- les fournisseurs de produits distribués sous des marques appartenant au Groupe (produits textile et cuir principalement) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- les fournisseurs de produits distribués dans nos magasins sous les marques des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- les achats indirects de produits ou de services (travaux, mobilier, services de sécurité, matériels, services informatiques, etc.).

Les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement ainsi que leur caractérisation (occurrence, gravité) ont été évalués sur ces différents périmètres sur la base de :

- groupes de travail avec les équipes internes des directions les plus concernées par ces enjeux (Audit Interne, Juridique, Ressources Humaines, Achats, International, RSE, etc.) ;
- travaux réguliers menés dans le cadre de l'Initiative for Compliance and Sustainability² (ICS), une organisation professionnelle visant à promouvoir l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises et qui est par ailleurs en contact régulier avec des parties prenantes impliquées sur les sujets de droits humains (ONG, associations syndicales, institutions publiques nationales et internationales) ;
- la consultation d'études spécifiques réalisées par des institutions internationales (OIT, OCDE, Banque Mondiale) ou des ONG (Amnesty International, Human Rights Watch, Transparency International, Fondation Ellen MacArthur, etc.).

² www.ics-asso.org

Ce travail a permis de dégager deux axes principaux en termes de gradation des risques :

- la localisation géographique des activités considérées, faisant apparaître un risque plus fort de non-respect des thèmes visés par la loi sur le devoir de vigilance dans certaines régions du monde ;
- la nature des activités considérées permettant de distinguer (i) les activités de services caractéristiques d'une enseigne de distribution (ii) des activités de production attachées aux chaînes de valeur mobilisées pour la fabrication des produits vendus sous marques propres. Les activités de production présentent, de toute évidence, un risque accru en matière de santé et de sécurité au travail et d'atteinte à l'environnement.

L'analyse conduite a mis en évidence que le Groupe était principalement exposé à des risques entrant dans le champ de la loi relative au devoir de vigilance chez ses fournisseurs de produits marques propres. Bien qu'indirects, les risques liés à la fabrication des produits vendus par les marques que nous commercialisons, sont toutefois également à considérer.

Les principaux risques identifiés sont :

- dans le domaine de la sécurité et des droits humains : risques de non-respect des réglementations locales en matière (i) de sécurité dans les sites de production (prévention des incendies et modalités d'évacuation des bâtiments en cas d'urgence, bâtiments non conformes, exposition à des produits chimiques dangereux, etc.), (ii) de rémunération et d'heures de travail (dépassement des limites autorisées d'heures supplémentaires, paiement non majoré de ces heures) et (iii) de sous-traitance dissimulée ;
- dans le domaine environnemental : de la production des matières premières à la fin de vie des produits, le secteur de la mode génère de nombreux impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, pollution des eaux, de l'air et des sols, faible recyclage des produits en fin de vie, etc.). Ces impacts présentent des risques importants en matière de contribution au changement climatique et de perte de la biodiversité. Le risque le plus important d'infraction réglementaire dans la chaîne d'approvisionnement des produits marques propres du Groupe consiste en des rejets d'eau polluée par les teintureries (ou autres sites d'ennoblissement textile) et les tanneries de cuir.

1.2 EVALUATION DES RISQUES

L'évaluation des risques énumérés ci-dessus est mise à jour chaque année sur la base de travaux de veille menés dans le cadre de l'ICS, de l'analyse des rapports d'audits réalisés chez nos fournisseurs et des publications ayant trait aux impacts du secteur de la mode sur le développement durable. L'ouverture de magasins ou le référencement de fournisseurs dans de nouvelles zones géographiques sont également des éléments contribuant à l'actualisation de la cartographie des risques.

Sur la base de la matrice des risques pays de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) et de l'ESG index de Global Risk Profile, une cartographie des risques a été mise à jour afin de catégoriser les pays les plus susceptibles de présenter des risques de non-respect des droits de l'homme (risque de travail d'enfants, de travail forcé, santé et sécurité des travailleurs...). Cette approche a permis de classer les pays en 4 catégories pour le sourcing des marques propres : sourcing interdit, sourcing non autorisé sauf cas exceptionnel, sourcing filtré, sourcing autorisé sans audit.

1.3 ACTIONS ADAPTEES D'ATTENUATION DES RISQUES

Code éthique

Le code éthique du Groupe présente un ensemble de règles et de principes à appliquer par tous les collaborateurs. Neuf thématiques sont abordées dans ce code : respect des droits des salariés, santé et sécurité, protection des actifs, loyauté et intégrité, conflits d'intérêts, respect de la confidentialité des informations, relations à la communauté publique, environnement et achats responsables.

Le code éthique est annexé aux règlements intérieurs des sociétés du Groupe et aux contrats de travail de leurs salariés.

Formation et animation des équipes Achats

Des actions régulières de sensibilisation et de formation aux achats responsables sont organisées par l'équipe RSE du Groupe auprès des différentes équipes Achats. Une feuille de route RSE annuelle est construite avec toutes les directions Achats, lesquelles effectuent un reporting régulier auprès de l'équipe RSE du Groupe sur son niveau d'avancement. Cette feuille de route prescrit des actions ayant trait à la maîtrise des risques (traçabilité des sites de production, respect des procédures contractuelles, etc.), ainsi qu'à l'intégration progressive dans les processus de sélection des fournisseurs ou des produits de critères sociaux et environnementaux dépassant les normes

réglementaires (utilisation de matières recyclées, de coton biologique, techniques de tannage du cuir moins polluantes, etc.).

Code de conduite fournisseurs

Socle de la politique d'achats responsables, un *Code de Conduite Fournisseurs* détaillant les exigences du Groupe en matière de respect des droits de l'Homme et de l'environnement est adressé à toutes les catégories de fournisseurs marques propres. Les engagements couvrent les droits de l'homme, l'environnement, l'hygiène, la sécurité et l'intégrité commerciale. La signature de ce code implique l'acceptation des audits sociaux, des inspections, et l'engagement à mettre en place des actions correctives en cas de non-conformité. En 2023, un *Manuel fournisseurs et usines* a été élaboré dans le but de d'expliquer plus en détail la politique d'audits sociaux et environnementaux des Galeries Lafayette et a été diffusé à l'ensemble des équipes marques propres et à l'ensemble de nos agents et fournisseurs.

Analyse avant référencement des fournisseurs de produits distribués sous les marques propres du Groupe

Dans le cas des produits à marques propres, le référencement d'un nouveau fournisseur est conditionné à la communication par ce dernier d'informations détaillées aux équipes Achats. Les informations sont collectées par le biais de questionnaires visant à évaluer la performance du fournisseur sur les sujets RSE, et à identifier les sites de production (adresse précise, description des bâtiments, nombre d'employés, processus de production, etc.). Les rapports d'audits sociaux et environnementaux qui auraient été conduits antérieurement par d'autres enseignes sur les sites considérés sont analysés par les équipes RSE du Groupe.

Les fournisseurs des marques commercialisées dans les magasins du Groupe s'engagent contractuellement à ce que leurs produits soient conformes aux exigences réglementaires en vigueur, en particulier (mais sans se limiter) à REACH (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals) qui encadre l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé humaine et l'environnement dans les processus de production.

Les références marques de distributeurs, aussi qualifiées de marques propres, font également l'objet d'un suivi renforcé. Les fournisseurs marques propres s'engagent ainsi à respecter un cahier des charges établi en collaboration avec nos laboratoires partenaires et régulièrement mis à jour dans un souci de suivi et même souvent d'anticipation des évolutions réglementaires. En complément de cet engagement contractuel, les fournisseurs marques propres sont tenus de prouver la conformité à la réglementation et aux exigences des Galeries Lafayette de leurs articles en soumettant aux équipes Achats des rapports de tests ou des certifications tierce partie. La transmission de ces éléments de preuve conditionne l'acceptation des commandes.

Par ailleurs, conscient des risques de non-respect des droits de l'homme spécifiques à la filière du coton (risque de travail d'enfants, de travail forcé, santé et sécurité des travailleurs...), le groupe Galeries Lafayette a formalisé en 2023 un document précisant ses exigences en matière d'approvisionnement du coton utilisé pour la production de ses marques propres. Ce document établit une liste restreinte de pays de provenance autorisés, où les risques liés à la culture du coton sont davantage maîtrisés, et requiert la signature de l'ensemble des fournisseurs des marques propres.

Audits sociaux et environnementaux des fournisseurs des marques propres du Groupe

Les sites de production des fournisseurs des produits marques propres identifiés à risques (en raison de leur activité, de leur localisation géographique, de l'absence de contrôles réalisés pour le compte d'autres clients) font l'objet d'audits sociaux réguliers. Ces audits sont réalisés par des cabinets spécialisés sous la forme d'une visite de site, d'entretiens avec les employés et d'une revue documentaire. Des audits environnementaux sont également déployés progressivement dans les sites de production réalisant des procédés humides, englobant la teinture, le lavage et le délavage des produits.

Si l'accompagnement des fournisseurs chez lesquels ont été détectées des non conformités est privilégié, l'identification de violations critiques au code de conduite et/ou l'absence de progression suffisante entre deux évaluations peuvent être sanctionnées par la rupture des relations commerciales avec le partenaire.

La politique de contrôle s'appuie sur l'appartenance du Groupe à à l'*Initiative for Compliance and Sustainability (ICS)* depuis 2003. Cette organisation permet de limiter le nombre d'audits diligentés par ses membres au moyen de la mutualisation des résultats d'audits sociaux et environnementaux menés dans les sites de production et évitent ainsi une multiplication des audits pour les fournisseurs. Cela permet surtout une plus grande efficacité dans la remédiation des éventuelles non-conformités constatées, en raison de la prise de parole conjointe des donneurs d'ordres d'un même site quant aux améliorations qu'ils attendent.

Chapitres d'évaluation des audits sociaux ICS	Chapitres d'évaluation des audits environnementaux ICS
<ol style="list-style-type: none"> 1. Système de management, transparence et traçabilité 2. L'âge minimum de travail, le travail des enfants et les mineurs 3. Travail forcé 4. Discrimination 5. Les pratiques disciplinaires, le harcèlement et abus 6. La liberté d'association et les mécanismes de doléances 7. Heures de travail et heures supplémentaires 8. La rémunération et les avantages 9. Santé et sécurité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Système de gestion environnementale 2. Consommation d'énergie, transport et gaz à effet de serre 3. Utilisation de l'eau 4. Eaux usées et effluents 5. Émissions dans l'air 6. Gestion des déchets 7. Prévention de la pollution et substances dangereuses 8. Prévention et gestion des incidents majeurs

Spécifiquement pour le secteur de la joaillerie, le groupe reconnaît également les audits du référentiel RJC (*Responsible Jewellery Council*). Valable pour une période de 3 ans, la certification RJC apporte des garanties sur le respect de principes relatifs à l'éthique des pratiques commerciales, les Droits de l'Homme et la performance sociale, la performance environnementale et les systèmes de gestion.

Une campagne d'audits cible annuellement en priorité les usines situées dans les pays les plus susceptibles de présenter des risques de non-respect des droits de l'homme (risque de travail d'enfants, de travail forcé, santé et sécurité des travailleurs...) et des normes du travail ainsi que les catégories de produits les plus à risque, avec des audits récurrents notamment en Chine, en Inde et au Bangladesh.

En 2023, les Galeries Lafayette ont renforcé leurs critères d'audits sociaux en arrêtant de prendre en compte les audits BSCI et SMETA qui peuvent être sollicités, financés et planifiés par le fournisseur lui-même. Seuls les audits ICS et RJC sont dorénavant reconnus. Les audits ICS sont réalisés en non annoncés ou semi-annoncés, selon un référentiel commun par des cabinets indépendants spécialisés. Ils conduisent à une notation des sites de production qui peut mener à l'arrêt des relations avec le Groupe

Développement d'une offre de produits plus responsables

En complément des aspects réglementaires, plusieurs enseignes du Groupe (Galeries Lafayette, Louis Pion) s'efforcent de développer une offre de produits ayant un impact moindre sur l'environnement, soutenant la production locale ou contribuant au développement social. Cette offre, identifiable sous la dénomination de « Go for Good », repose sur une sélection de labels indépendants, de matières, de techniques ou de modes de fabrication dont les bénéfiques en matière de développement durable s'appuient sur des éléments publics³ et factuels. La sélection responsable Go for Good concerne tous les segments d'offre de nos magasins (prêt-à-porter, maroquinerie, chaussures, beauté, horlogerie, bijouterie, maison, restauration et alimentation) au sein de marques allant de l'accessible au luxe. L'objectif est d'atteindre 25% de l'offre globale et 60 % de l'offre de la marque Galeries Lafayette répondant au cahier des charges Go for Good d'ici fin 2024.

³ www.goforgood.com

1.4 MÉCANISME D'ALERTE

Les approches descendantes, exposées précédemment, visant à identifier et à atténuer les risques éthiques, sociaux, et environnementaux, sont complétées par des mécanismes ascendants de signalement. Ces dispositifs permettent à toute personne externe et interne témoignant d'une situation à risques de la porter à l'attention des équipes du Groupe.

Cette information est diffusée dans le code éthique, distribué à tous les collaborateurs, ainsi que dans les documents contractuels qui lient le groupe aux fournisseurs. De plus, l'adresse du Comité Éthique du Groupe (comite-ethique@galerielafayette.com) est indiquée sur le site internet de l'entreprise.

La procédure de saisine du Comité est strictement confidentielle⁴. L'outil de signalement est crypté et sécurisé par des processus renforcés d'identification et d'authentification. Aucune sanction ni mesure de discrimination ne sont appliquées à l'encontre du collaborateur, à condition qu'il ait agi de bonne foi, sans intention de nuire, même si les faits remontés devaient s'avérer inexacts ou ne donner lieu à aucune suite.

1.5 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES MISES EN ŒUVRE

La coordination de la démarche est assurée par l'équipe RSE du Groupe, animant un réseau de référents RSE dans toutes les directions de l'entreprise. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des processus de vigilance, elle réalise un suivi régulier des résultats des politiques sur les points suivants : traçabilité des sites de fabrication des produits marques propres, nombre d'audits sociaux et environnementaux, résultats des audits, pourcentage de chiffre d'affaires généré par les produits de la sélection « Go for Good », etc.

Les mécanismes relatifs au devoir de vigilance font également l'objet, chaque année, d'une présentation auprès des Instances Représentatives du Personnel.

⁴ Les données collectées dans ce cadre seront traitées conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

2 *COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VIGILANCE*

La mise en œuvre du plan de vigilance du Groupe s'est traduite, en 2023, par des actions en matière d'audits sociaux et environnementaux de fournisseurs et par la poursuite du développement de l'offre Go for Good tout en rendant ses critères de sélection plus restrictifs.

En 2023, le Comité Ethique du Groupe n'a reçu aucun signalement portant sur des sujets entrant dans le champ de la loi relative au devoir de vigilance.

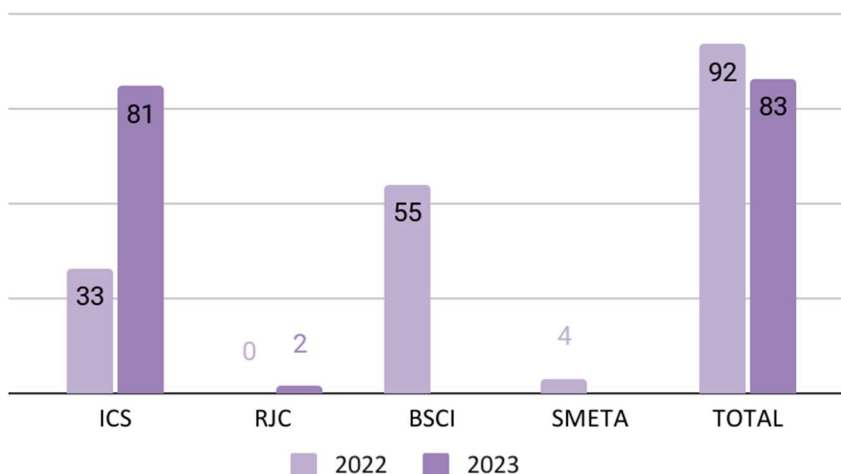
2.1 AUDITS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'objectif du Groupe est que 100% des usines actives fabriquant des produits marque propre dans les pays à risque soient couvertes par un audit social ICS valide de moins de deux ans ou une certification RJC, à compter de fin 2024.

Sur les 126 usines actives présentes dans les pays à risque, 106 ont un audit en cours de validité (réalisé en 2022 ou 2023), 20 audits ayant été planifiés pour 2024 sur les usines restantes. Le taux de couverture de 2023 est donc de 84%.

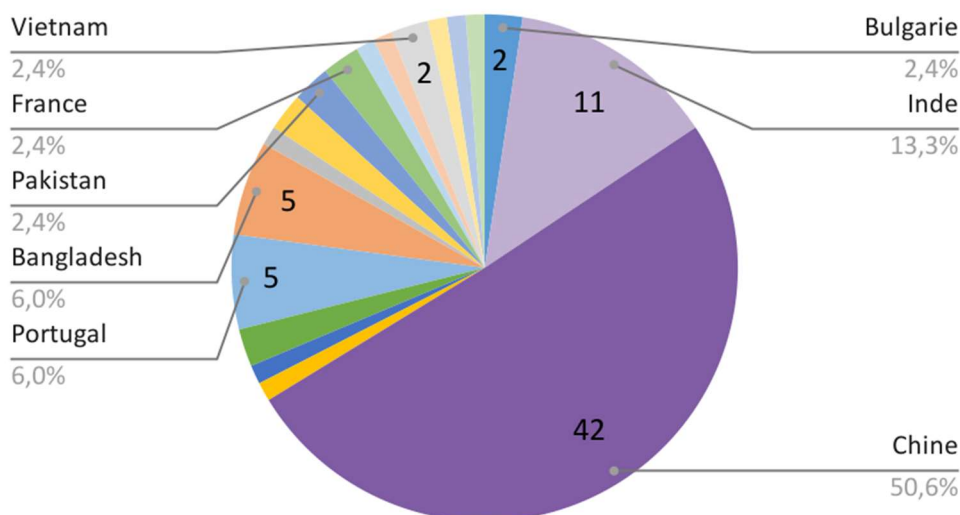
Total des usines actives	Total des usines dans les pays à risque	Total des usines couvertes par un audit dans les pays à risque	Taux de couverture des usines dans les pays à risque
174	126	106	84%

Evolution du nombre d'audits sociaux par standard



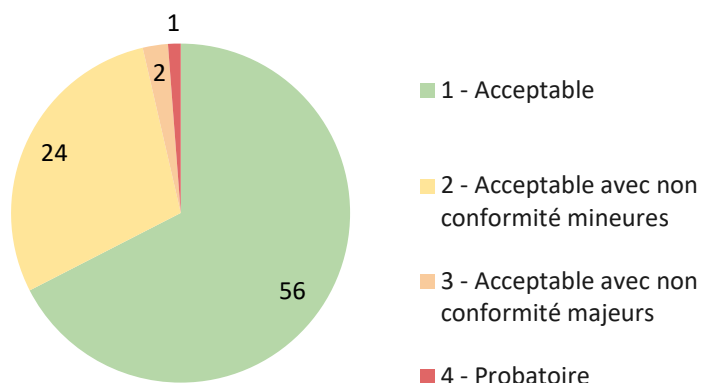
En 2023, 83 audits sociaux ont été menés, dont 81 audits sociaux ICS et 2 audits RJC.

Répartition géographique des audits sociaux



A la fin de chaque audit, des plans d'actions détaillés sont élaborés et partagés avec les usines et les fournisseurs. Cela favorise une logique d'amélioration continue, avec des délais définis en fonction de la gravité des non-conformités. Des réaudits peuvent être requis afin d'évaluer la prise en compte des mesures correctives par les fournisseurs. En cas d'infraction extrême ou de non mise en place de mesure corrective, la relation commerciale peut être rompue.

Résultat des audits sociaux



En 2023, 56 audits, soit 68% du total, ont eu des résultats considérés comme “acceptables”. Cette classification indique un niveau de risque faible, caractérisé par un nombre très limité de non-conformités mineures, ne nécessitant pas de suivi particulier de l'usine jusqu'au prochain audit prévu dans les 2 ans.

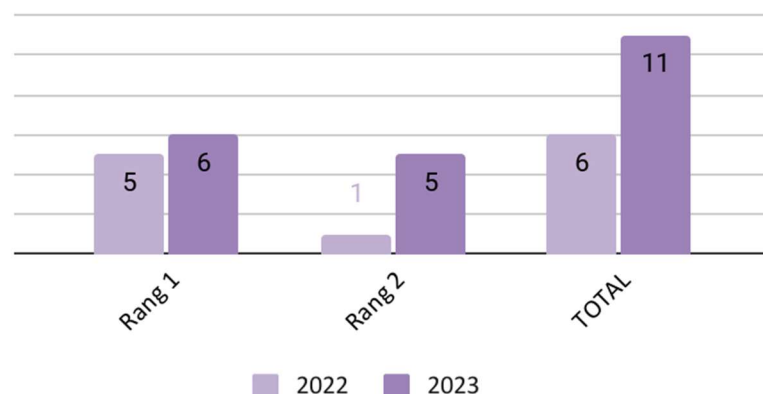
24 audits, soit 29% du total des audits effectués, ont eu des résultats considérés comme “acceptables avec des non-conformités mineures et moyennes”. Dans ces cas, soit l'usine a pu fournir des preuves d'améliorations par des photos ou des documents, soit un ré-audit est prévu.

Pour 2 audits, soit 2% du total, des résultats considérés comme “acceptables avec des non-conformités majeures”. Dans ces cas également, des preuves d'améliorations ont été fournies par l'usine ou un ré-audit est prévu.

Un audit a eu des résultats révélant des non-conformités majeures et/ou des infractions critiques. Cette usine a été déréférencée début 2024.

Aucune usine dans le parc d'usines actives n'est classée au niveau 5, correspondant à des cas avérés de travail des enfants ou de travail forcé. Six usines ont été déréférencées, soit en raison d'un refus d'audit, soit en raison de non-conformités jugées sérieuses dans le chapitre de l'audit sur “L'âge minimum de travail, le travail des enfants et les mineurs”.

Evolution du nombre d'audits environnementaux par rang



Sur le volet environnemental, des plans d'action spécifiques sont déployés pour atténuer les risques prioritaires tels que la pollution, la gestion inadéquate des déchets et la consommation excessive de ressources naturelles. Le groupe a initié une démarche d'audit sur les usines effectuant des procédés humides, englobant la teinture, le lavage et le délavage des produits. Ces étapes sont particulièrement génératrices de pollution et peuvent être effectuées dans les usines de rang 1 ou de rang 2 de la chaîne d'approvisionnement.

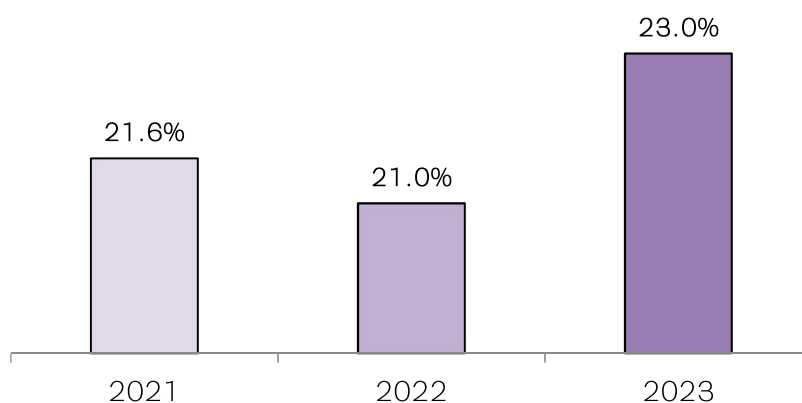
En 2023, 11 audits environnementaux ont été réalisés, dont 6 dans des usines de rang 1 et 5 dans des usines de rang 2, en Chine, en Inde et au Bangladesh.

A la suite de chaque audit environnemental, le responsable éthique communique les résultats et les plans d'action nécessaires en envoyant un courriel au fournisseur et à l'usine. En cas de non-conformité critique, une réunion préalable est organisée avec les acheteurs pour identifier les points prioritaires à améliorer. Le Groupe est actuellement en train de développer un système d'évaluation et de suivi des audits environnementaux équivalent à celui déjà établi pour les audits sociaux.

En 2023, le Groupe a diffusé une "check-list environnementale" à toutes ses usines. Cet outil, développé par ICS, permet aux membres de recueillir des données environnementales spécifiques à leurs usines. Cette check-list se concentre principalement sur des aspects tels que la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les émissions de CO₂, ainsi que la génération d'eaux usées et de déchets. Ces données peuvent ensuite être utilisées par les membres d'ICS pour hiérarchiser leurs campagnes d'audits environnementaux, évaluer les risques environnementaux dans leurs chaînes d'approvisionnement, les intégrer dans des outils d'évaluation environnementale des usines et/ou des produits, ou encore les utiliser dans le calcul de leur bilan carbone.

2.2 DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE GO FOR GOOD

*Evolution de la part de chiffre d'affaires des produits Go for Good au sein des enseignes Galeries Lafayette*⁵



Entre 2022 et 2023, la part de chiffre d'affaires des produits Go for Good au sein des enseignes Galeries Lafayette est passée de 21,0 % à 23,02%, en augmentation malgré le resserrement des critères de sélection de Go for Good, dans une logique d'élévation du niveau d'exigence de la sélection produits. Les critères « Oeko-Tex standard 100 » et « Techniques de délavage durable » ne sont plus acceptés dans la sélection depuis la saison Automne-Hiver 2022. La part de chiffre d'affaires générée par les produits Go for Good au sein des marques propres Galeries Lafayette atteint quant à elle 53,9. Les critères Go for Good les plus répandus sont : les produits en matière recyclée (26% du chiffre d'affaires Go for Good), les produits aux matières premières certifiées biologiques (24%) et la fabrication française (8%).

Le développement du chiffre d'affaires Go for Good s'appuie sur la formation de conseillers de vente aptes à renseigner les clients sur les sujets de mode responsable. Aussi, depuis la création Go for Good, des formations présentielle ou e-learning ont été proposées chaque année aux conseillers de vente pour leur permettre de mieux appréhender les critères de qualification. 9 modules e-learning Learn for Good ont été développés à cette fin et suivis par plus de 1 700 collaborateurs. La formation Go for Good fait maintenant partie intégrante d'un parcours de formation sur le « style de vente » Galeries Lafayette.

⁵ Mesure effectuée hors produits de fournisseurs sous contrat de commission à la vente.